



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 02 avril 2026

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean-Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Maryline HITON, Camille THOMAS

Excusée : Sandra LIGNAU

Procurations : Sandra LIGNAU a donné pouvoir à Hervé LATAILLADE

Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
<u>Présents</u>	<u>14</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>1</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20260409-004

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2025 - BUDGET COMMUNE ET CCAS

Vu l'approbation ce jour du Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget CCAS

Considérant la délibération en date du 4 décembre du conseil municipal d'Orthevielle votant la dissolution du CCAS au 31/12/2025 et décidant de prendre les compétences du CCAS

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats 2025 du budget CCAS au budget primitif 2026 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire du budget principal

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2025

Constatant que le CFU ne fait apparaître aucun besoin de financement :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice	+ 108 072.95 €
B / Intégration de Résultats Des anciens budgets annexes (budget CCAS)	+ 2 816.82 €
C/ Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du CFU	+ 271 299.40 €
D/ Résultat à affecter (A + B+ C) hors restes à réaliser	+ 382 189.17€



E/ Solde des restes à réaliser d'investissement RAR Dépenses – 187 480 € RAR Recettes + 4 017 €	183 463 €
Excédent / Besoin de financement	0 €
AFFECTATION = C 1/ affectation en réserves R 1068 en investissement 2/ Report en fonctionnement R 002	0 € + 382 189.17€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 -

La reprise du résultat de fonctionnement au compte R 002 excédent de fonctionnement reporté pour + 382 189.17€

ARTICLE 2 -

La reprise du résultat d'investissement au compte R 001 excédent d'investissement reporté pour + 904 928.12€

ARTICLE 3 -

De virer la somme de 320 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 023 en dépenses de fonctionnement / 021 en recettes d'investissement) pour équilibrer la section d'investissement.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 9 avril 2026,

La secrétaire de séance
Sandrine LABORDE



Le maire,
Didier MOUSTIE